

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 9 Décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DENIS, DUPONT, ATTEN, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame RYSPERT (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Monsieur BIREMBAUT (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Madame THOMAS (*pouvoir à Madame CARTA*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame DUFOUR-TONINI*), Monsieur FEDDAL (*pouvoir à Monsieur TONNEAU*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

## DELIBERATION N° 14 : AVIS MUNICIPAL LIÉ AU PROJET GNOSIS BY LESAFFRE DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE.

### EXPOSE DU RAPPORTEUR

La Société Gnosis by Lesaffre dont le siège est situé 137 rue Gabriel Péri à Marcq-en-Baroeul a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à la construction et à l'exploitation d'une unité de production de chondroïtine sodium sulfate et deux permis de construire situés sur les communes de Denain et Louches.

Le projet de développement de la société « *Gnosis by Lesaffre* » s'étend sur 5,86 hectares et s'inscrit dans l'aménagement global du parc d'activités des Pierres Blanches, zone d'activité faisant l'objet d'une revitalisation globale.

Ce projet prévoit plusieurs phases de montée en production, d'abord 120 tonnes de produit fini par an pour la première, puis 240 tonnes et enfin 360 tonnes à l'horizon 2030.

Les deux demandes distinctes (*autorisation environnementale et permis de construire*) ont été soumises à enquête publique du 31 octobre au 2 décembre 2022.

Durant cette période, le public a pu prendre connaissance :

- Des études d'impact et de dangers,
- De la note de présentation non-technique,
- De l'avis de l'autorité environnementale et en réponse, celle de l'exploitant en date du 7 octobre 2022.

Ces éléments de dossiers ont été consultables aux heures d'ouverture de la mairie, et il a été possible de formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. D'autres moyens étaient également mis à disposition :

.../...

- Remarques par voie électronique en les consignnant sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/gnosis-by-lesaffre>,

- Par voie postale en mairie de Denain, siège de l'enquête, à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice.

Madame Josiane BROUET, commissaire enquêtrice en charge de cette enquête publique unique a par ailleurs organisé des permanences en mairie de Denain et Louches en lien avec les services concernés.

Sur DENAIN, les permanences se sont tenues aux dates suivantes :

- le 31 octobre 2022 de 9h à 12h,
- le 5 novembre 2022 de 8h30 à 11h30,
- le 18 novembre 2022 de 13h30 à 16h30,
- le 28 novembre 2022 de 13h30 à 16h30.

Sur LOURCHES, les permanences se sont tenues aux dates suivantes :

- le 10 novembre de 9h à 12h,
- le 23 novembre de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier était accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022> et sur le site du registre dématérialisé : <https://participation.proxiterritoires.fr/gnosis-by-lesaffre>

Un poste informatique a également été mis à la disposition du public en Préfecture du Nord sise 12 rue Jean Sans Peur à Lille.

Aussi, il est du ressort des autorités environnementales compétentes en la matière d'émettre un avis et des prescriptions adaptées liées au projet porté par la Société Gnosis by Lesaffre.

Il appartient à Madame Josiane BROUET, commissaire enquêtrice en charge de cette enquête publique unique, de formaliser les conclusions de son rapport qui, à l'issue de la procédure, permettra à Monsieur le Préfet du Nord de prendre une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Les villes de Denain et Louches prendront quant à elle leur décision d'accord ou de refus quant à la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

Ce cadre global étant précisé et compte tenu de l'importance stratégique de ce projet de développement industriel et technologique pour la ville de Denain, pour la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, il est proposé d'émettre par la présente délibération un avis favorable au projet de développement porté par la Société Gnosis by Lesaffre.

Le projet conforte l'usage industriel du site et poursuit la dynamique de développement économique engagée depuis de nombreuses années sur le parc d'activités des Pierres Blanches.

Aussi, conformément aux dispositions relatives à la remise en état des installations classées en cas de cessation d'activités, il est rappelé que si à l'avenir, pour une raison ou pour une autre, Gnosis by Lesaffre France était contraint d'arrêter de manière définitive sa future activité de production d'ingrédients pharmaceutiques actifs sur le site de la ZAC des Pierres Blanches, il lui reviendrait de placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte à l'environnement.

A ce titre, en cas de vente éventuelle du terrain, l'acheteur aura l'obligation d'être informé des dangers ou inconvénients qui résulteraient de l'exploitation. Dans cette hypothèse future et si ce cas se présentait, le porteur de projet Gnosis by Lesaffre devra s'engager, conformément aux articles R 512-39-2 et R 512-39-3 du Code de l'environnement à prendre des mesures pour assurer, dès l'arrêt définitif de l'exploitation, la mise en sécurité du site.

Il est demandé au Conseil Municipal :

● **D'ÉMETTRE** un avis favorable au projet de la Société Gnosis by Lesaffre dans le cadre de l'enquête publique unique.

\_\_\_\_\_  
L'Assemblée est invitée à se prononcer.  
\_\_\_\_\_

**DECISION : PAR 30 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de la Société Gnosis by Lesaffre dans le cadre de l'enquête publique unique.**

***Se sont abstenus : MM. TONNEAU, FEDDAL, DANDOIS.***

Le Secrétaire de séance,

  
T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,  
  
délégation du Maire  
  
S. LEMOINE  
A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....